Lanelle de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite)

Et il explique à la pauvre tante effarouchée que son appartement est prêt à Sermaize, que les choses sont arrangées de façon à ce qu'elle vive désormais auprès de lui, et qu'il ne reviendra là-bas qu'avec elle. Sophie se remet à pleurer de douces larmes, tandis que les baisers résonnent de plus belle.....

A travers la campagne endormie, le flamboiement de l'usine jette toujours jusqu'à l'horizon ses nappes blanchissantes; mais maintenant c'est une nouvelle et plus récente phase de sa vie que Laurent voit se refléter dans la réverbération de la verrerie.—Des mois se sont passés. Mlle Husson s'est installée près de lui et gouverne sa maison. Malgré son deuil de la présenter partout comme sa mère, il a dû céder devant les objections de la craintive et scrupuleuse Sophie. Juvigny est trop près de Sermaize, et la peur de Mémmie Husson a eu peur de scandaliser les gens. Elle n'a pas voulu être forcée de rougir devant les personnes qui l'ont connue. Pour le monde, elle reste toujours la tante Sophie, mais dans l'intimité et une fois les portes closes, la mère et le fils se dédommagent, et leur tendresse contenue n'en est que plus fervente, plus délicieuse. La clientèle du docteur s'augmente chaque jour. Sa réputation n'est plus seulement une réputation de clocher, elle a franchi les limites du canton, et le jeune médecin est souvent appelé en consultation à Châlons et à Saint Dizier. Pendant une épidémie de fièvre typhoïde qui a désolé le pays, Laurent a montré un dévoûment et une habileté qui l'ont rendu populaire. Il est médecin-inspecteur des eaux, et en cette qualité un personnage officiel dont il a guéri le larynx l'a fait comprendre dans la dernière fournée de décorations; la pauvre Sophie a failli s'en évanouir de joie. Laurent est choyé par la chance; sa fortune prospère, ses désirs ambitieux se réalisent, son orgueil est doucement chatouillé, et sa mère l'adore. Malgré tout cela, il ne se sent pas heureux; il y a dans son cœur un vide que rien n'a pu remplir depuis la déception que lui ont causée les dédains de Mlle Fontenille.

Certes l'ancien amour, gelé en pleine fleur, est bien mort, et depuis longtemps le docteur n'a même plus de colère contre celle qui se nomme aujourd'hui Mme Sainte Marie de Brienne; mais les fibres les plus délicates du cœur ont été atteintes par cette glaciale déception, et elles ne poussent plus de nouveaux bourgeons verts. Les blessures d'autrefois n'ont pas refleuri, aucune femme depuis lors n'a fait éprouver à Laurent ces enthousiasmes naïfs, ces épanouissements de tendresse confiante, qui sont comme le bouquet de fête de la jeunesse. Et pourtant il a vingt-huit ans à peine, il n'a point passé la saison d'aimer.... Pourquoi donc le charme ancien est-il rompu? pourquoi ne peut-il plus retrouver l'air de cette folle chanson qui lui venait si souvent aux lèvres quand il avait vingt ans?.... La poésie de l'amour ne lui-elle vraiment que dans les âmes inexpérimentées? S'éteint-elle en nous dès que la raison nous a mondés de sa lumière crue,—semblable à cette féerique illumination de la verrerie qui remplit la campagne de son rayonnement, et qui dès qu'il s'évanouira aux clartés brutales du jour?

Ces dernières réflexions ont rendu Laurent mélancolique. Il pousse un soupire, quitte son banc, jette encore un coup d'œil sur l'intérieur de l'usine, et reprend lentement le chemin de son logis. La maison qu'il habite est située à l'entrée du bourg, sur la route qui mène à la source des Sarraine. De loin, entre les arbres verts du jardinet qui la précède, une lumière brille aux fenêtres du rez de chaussée, et en pénétrant dans le petit salon, on voit, au coin qu'occupe le canapé, assise devant une grande corbeille de linge à repriser, Sophie Husson, assise devant une grande corbeille de linge à repriser. Le bonheur et le bon air de la campagne ont donné à la chère maman Sophie un renouveau de jeunesse. Bien qu'elle ait quarante huit ans sonnés, sa figure est charmante encore sous son frais bonnet, ses joues sont plus pleines et plus roses, et ses yeux bruns sont limpides comme d'une novice.—Je n'ai pas voulu me coucher avant de te voir rentré, dit-elle à Laurent, qui l'embrasse; tiens, voici un mot qu'on a apporté pour toi.—Laurent s'approche de la lampe, et lit sur une carte lithographiée: "Eustache Lapasque, huissier à Robert Espagne," et au dessous, écrit à la main: "présente ses devoirs au docteur Husson, et lui serait reconnaissant de vouloir bien se déranger pour visiter un enfant malade."

—Eustache Lapasque! murmura Laurent, j'ai connu autrefois quelqu'un de ce nom-là.

—C'est possible, répond Sophie qui a rangé son panier et allumé son bougeoir, il y avait des Lapasque à Juvigny....Bon soir, mon fils.

Elle fois dans sa chambre, Laurent examine encore la carte de l'huissier, et peu à peu ses souvenirs s'éclaircissent. Ce Lapasque, pensait-il, doit être le facteur du greffe Déronis,—et, en même temps, comme des grains d'un chapelet, toutes les impressions d'autrefois lui revenaient en mémoire. Il se rappelait le greffe poudreux et enfumé, les effusions de la romanesque Lucrèce, le jardin Papillon, et Valentine, son premier amour écloz parmi les fleurs des rosiers de la Fête-Dieu. En s'endormant, il voit repasser devant ses yeux fermés la personnaire de Mlle Papillon, avec sa robe blanche, ses voiles de tulle frisonnants et ses panpières baissées.....

Le lendemain, après son premier déjeuner, comme il fait beau temps, il se décide à aller à pied à travers la forêt jusqu'à Robert-Espagne. La matinée est claire et ensoleillée, les bois n'ont pas encore de feuilles mais les taillis sont déjà étayés par de fines pousses vertes, le sol est fleuri de pervenches, de primevères et d'anémones; de tous côtés les merles sifflent en l'honneur du printemps qui recommence. Laurent arpente d'un pas léger les longues tranchées tapissées d'une herbe épaisse et courte, et midi n'est pas encore sonné lorsqu'il descend à Robert-Espagne. La maison qu'habite son nouveau client est située au milieu du village; une plaque en bois est encastrée dans le mur, et on y lit en belles lettres dorées:—*Lapasque, huissier.*—Le docteur, après avoir frappé sans obtenir de réponse, tourne le bouton d'une porte et pénètre dans une grande pièce moitié cuisine et moitié salle à manger. Au milieu, autour d'une table ronde couverte de toile cirée, quatre marmots mal débarbouillés et âgés suivant tous à un an de distance sont perchés sur de hautes chaises d'enfans et regardent avec des yeux impatients une platée de pommes de terre qu'une femme en sabots lève à l'autre et en cotillon court est en train de leur distribuer. Au bruit de la porte, la dame à la cantiole blanche se retourne, pousse une exclamation et laisse tomber sa cuiller, tandis que Laurent s'écrie à son tour:—Lucrèce Déronis!

—Monsieur Laurent!....balbutie Lucrèce encore toute saisie, eh quoi c'est vous, ce fameux docteur Husson dont on parle tant?

—Mon Dieu, oui, répond-il en riant, comment va M. Déronis?

—Bien!! est à voyons à Juvigny, occupé de son grand ouvrage.

Lucrèce est fort troublée; on s'en aperçoit à la façon peu équitable dont elle remplit les écuelles, ce qui occasionne quasi une émeute parmi les marmots. Elle leur impose silence, et, tout en rougissant, demande pardon pour sa toilette négligée.—Voyez-vous, dit-elle, quand on a des enfans, on ne s'appartient plus.

—M. Lapasque est donc votre mari? reprend Laurent en se mordant la moustache pour dissimuler une envie de rire.

—Oui, répond Lucrèce en baissant pudiquement les yeux! il sera bientôt dix ans que je suis sa femme. Nous nous sommes mariés cinq mois après.....votre départ de Juvigny.—Elle pousse un soupir et ajoute à voix basse:—Ce n'est pas ce que je rêvais, mais quoi! la vie la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute....D'ailleurs Eustache est un brave homme, très laborieux, très rangé, et si seulement les enfans n'arrivaient pas si vite.....

—Ces quatre là sont à vous?

—Hélas! oui.....Voici l'aînée, dit-elle en posant la main sur la tête d'une blondinette de huit ans; Jeanne, envoie un beau baiser au monsieur!.....Puis viennent par rang âge Arthur, Amaury, Palmyre, et enfin....

—Ce n'est donc pas tout?

—Il y en a un cinquième, murmure-t-elle confuse.—Gaëtan, qui a six mois; c'est celui qui est malade et pour lequel nous vous avons fait appeler.

Elle le conduit dans la chambre à coucher, où le petit dernier geint dans sa barcelonnette. Il a des convulsions, et le médecin de l'endroit a déclaré qu'il ne vivrait pas. C'est ce pronostic qui a épouvanté Eustache Lapasque et l'a déterminé à s'adresser au docteur de Sermaize.—Rassurez vous, dit celui-ci après avoir examiné l'enfant, nous le tirerons d'affaire avec des soins et un changement de régime.—Il rédige une ordonnance, donne ses instructions à Mme Lapasque et s'apprête à se retirer, quand la jeune femme, le regardant d'un air embarrassé et roulant ses doigts dans les coins de sa camisole, balbutie

—Monsieur Laurent, il est midi, et Lapasque va rentrer; vous me ferez grand plaisir si vous restiez à dîner avec lui.....

—J'accepte, répond Laurent, que la course a mis en appétit; mais M. Lapasque sera-t-il aussi aise que vous de partager son dîner avec moi?.... Autrefois il était fort jaloux.

—Il! réplique Lucrèce en baissant les yeux, il s'est calmé depuis le temps.

—Et joue-t-il toujours de la flûte?

—Toujours; mais seulement pour endormir les enfans.

Ce dialogue est interrompu par une explosion de cris partis de la cuisine; les petits Lapasque annoncent à leur façon la rentrée d'Eustache, et Lucrèce redescend avec Laurent Husson, qu'elle présente à son mari. Celui-ci pâlit en cachant son ancien rival; mais la vue du petit ruban rouge, qui décore la boutonnière du docteur, lui impose une crainte respectueuse; il se décide à tendre la main à Laurent et lui déclare qu'il ne l'eût pas reconnu, tant il le trouve changé.

—Ce n'est pas comme vous, dit Laurent tout en secouant la main de l'huissier, vous êtes resté le même.—Eustache Lapasque est en effet toujours démesurément long; il semble que le mariage l'a encore allongé, ses hantes et maigres jambes d'échassier, emprisonnées dans des houseaux de toile bleue, son corps fluet, étriqué dans une veste de chasse que ses grands doigts boutonnent et déboutonnent nerveusement, sa tête pointue, emmanchée d'un long cou, le font ressembler à une gigantesque flûte.

Tandis qu'Eustache et Laurent conversent ensemble, Lucrèce s'est esquivée pour réparer le désordre de sa toilette. Elle reparaît bientôt dans tous ses atours, avec une robe à carreaux verts et un bonnet paré de rubans capucine. La pauvre Lucrèce n'a toujours pas plus de goût qu'au temps où elle habitait le greffe de la rue des Sœurs Claires, mais du moins elle a prit un peu plus d'embonpoint. Ses épaules et ses bras sont moins pointus, sa poitrine offre des rondeurs respectables, ses joues sont roses et ses gros yeux éclatent de bonne humeur. Elle dénoue un jambonneau dans la *mate*, fabrique une omelette, ajoute un couvert, et les quatre petits Lapasque, à la vue de ce dîner qui recommence, manifestent leur allégresse par des cris sauvages. On mange gaîment et longuement; Eustache, réconforté par l'espoir que son dernier né sortira sain et sauf de la crise qu'on croyait mortelle, se dégèle peu à peu et trouve dans le vin clairet une pointe d'humeur. Lucrèce semble rajeunie par la présence du héros de son bref et unique roman de jeunesse. Laurent lui-même est tout heureux de causer du temps passé avec les contemporains de ses années d'écolier. On parle de M. Déronis, des bouquins du greffe, de la cour où crîmpaient des aristoloches, et de ressouvenirs en ressouvenirs, on arrive au jardin des demoiselles Papillon....

—A propos, dit Lucrèce en lançant à Laurent un regard malicieux, vous savez, votre ancienne passion!

—Quelle passion? interrompit Eustache en dévisageant tour à tour sa femme et le docteur.

—Une élève de la pension Papillon, répond Mme Lapasque.... Oh! M. Husson se doute bien de qui je veux parler.... Il lui écrivait des lettres brûlantes, et il ne venait chez nous que pour la loriner du haut de notre croisée.

—Comment? s'écrie Eustache dont la longue figure s'épanouit, c'était pour cela que vous veniez si souvent au greffe?.... Touchez là, docteur, et recevez mes excuses....Imaginez-vous que j'étais jaloux de vous!

Mme Lapasque rougit comme une pivoine, et Laurent, pour rompre les chiens, demande à Lucrèce si elle sait ce qu'est devenue Valentine.

—Je le crois bien, réplique la jeune femme, elle demeure ici, à deux pas.... C'est la fille de notre percepteur.

—La fille du percepteur! s'exclame respectueusement Lapasque, oh! oh! ....peste!.....C'est ce que nous autres campagnards nous appelons un bon pigeon....Il ne sera pas à plaindre celui qui épousera Mlle Valentine Maurin.

A continuer.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

RSection 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrèteut de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer un dindon sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrèteut de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un lapin, un écureuil, un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrèteut de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une bilotte ou un moineau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte défruite ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrèteut de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrèteut du plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une bilotte ou un moineau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte défruite ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 7.—Décrèteut de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrèteut de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrèteut de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrèteut de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 11.—Décrèteut de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrèteut de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrèteut de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrèteut de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de district *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrèteut de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur del'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

ENCRE JAPONAISE
COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites un mois même après l'écriture.

Encre Moderne
Noire et écrivant restant toujours limpide.
Dépôts chez tous les papetiers du monde entier.

E. ANTOINE & FILS
PARIS.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, FRANCOEUL, mercredi, 26 décembre.
AMERIQUE, Defert, mercredi, 9 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS
donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Galier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 6 Déc. s. S. A. M.

L'assurance sur cargaisons est prix pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine .....$50.
— Entrepont.....$25.
— Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—Jan 41 Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer LADELLA partira de Lake, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: Il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, à 11 heures jusqu'à "Old Landing."

Il ne reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept—tf Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur,
NATCHEZ,
T. P. Leathe, Capitaine,
J. P. Muse' Commis.

Se rendant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 1re Commune et
HITZ & CARLIN, 4 rue l'Abopitoinas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. R. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 25 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Harbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commandant GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
17nov—tf No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterville, Bernaliga, Fort Hudson, Lobdell-store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de premier classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis,

partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & LEPPLER, 52 Gravier.
LOEL & MCFALL, 16 Camp.
Oct—tf

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur,
ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 nov—tf No. 32 Bienville.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS à 10 h.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
F. McGREGOR, Capitaine,
EMILE TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
Nov 10—tf No 32 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVES
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

(Bureaux, No 37 de la rue de Camp.

JOHN HENDERSON, président,
F. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.....$213,434
Pertes payées.....74,741
Bénéfice net.....68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs ci-dessous ont été élus directeurs de cette compagnie pour l'année:

F. Irwin. John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
David Jackson, John H. Hanna.

F. J. Gauche,

Et, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 18 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze dernières mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 5 pour cent sur les primes payées par les assurés. Ou qui, avec la réduction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour notes.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plus ne seront, en somme, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

St. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROGERS, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARS, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Rte A. DURIO, Arnaudville.

M. FETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Morganville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Terral).

WM. KUDSON, à Lafayette, par Mme Marie.

EDGARD DELREY, Sale st. Louis, Mine

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, —littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans les bureaux de la poste à raison de 10 cts le numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

De Brême — De la Nile-Orléans
Nuremberg 21 nov. — 20 déc.
Frankfurt 19 déc. — 20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$55, 8 or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$60 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
MM. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
18 juin — No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la rue de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 3 heures 30 minutes du soir et arrive à la Nile-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se relèvera le train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le frêt reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

4déc— C. S. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express le Dimanche seulement.....7.55 A. M.	Express le Dimanche seulement.....3.25 A. M.
Express.....5.00 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Train à passagers, le Dimanche exceptés.....7.30 A. M.	Train à passagers, le Dimanche exceptés.....4.45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont sans les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. S. ROBINSON,
21 nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express, Sunday only	Express, Sunday only
Express.....7.25 A. M.	Express.....9.20 P. M.
Passenger, except Sunday.....5.45 P. M.	Passenger, except Sunday.....9.45 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1juin—tf
D. S. ROBINSON, Supt.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 12 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1..5.00 P M	Express No 2..10.30 A M
Express No 3..7.00 A M	Express No 4..10.00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARLOTTE AVEC ALLAIT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, on partira comme ci-dessus, et le train de 4 heures du matin, ce qui permet aux voyageurs de destination de St-Louis de n'avoir rien à faire que rester à bord, sans changement jusqu'à St-Louis.

Le train du vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Moccoub City partent de la Nile-Orléans à 3h. 45m P. M., le samedi, et à 7 heures, le dimanche. Ils arrivent à 9 h 20m A M et à 10 h. P. M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Common.

A. D. SHELDON, Agent
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 iv. 78—tf

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Mail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 12th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1..5.00 PM	Express No 2..10.30 AM
Express No 3..7.00 AM	Express No 4..10.00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO WITHOUT CHANGE.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9.70 A. M, and 10.00 P. M. Monday.

Tickets, for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

F. CHANDLER, General Passenger Agent.
jly 14 1877

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne et tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE du matin, et en relèvera un COMPLET SAGEBS qui part d'Algier à 9 heures A. M.

Le frêt peut être déposé au Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le bon bateau à vapeur pour toute l'Attakapas et le Texas.

Il quittera Morgan City, cet retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces ports devront être faits, avant l'expédition